

**Rapport de la Commission de gestion
du Conseil communal de Prangins
sur la gestion et les comptes**

2000

Préavis municipal No 50/01

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission de gestion 2001 a été composée, de Mesdames Martine Baud, Anne-Marie Maeder, de Messieurs Philippe Bader, Jean-Jacques Brugger, Roland Duss, Walter Hediger et Jean-Louis Maytain. La Commission a tenu 12 séances dans le but d'examiner la gestion et les comptes de l'exercice 2000.

La Commission de gestion a rencontré M. le Syndic H.R. Kappeler à plusieurs reprises. Elle a apprécié sa disponibilité et sa capacité à collaborer en toutes occasions. La Commission a également reçu Madame Eliane Jaccard, Municipale, ainsi que Messieurs André Fischer et Michel Jeanneret, Municipaux, pour un tour d'horizon de leurs activités en relation avec leurs dicastères respectifs. Une séance a été organisée avec deux membres de la Commission des finances afin d'établir un inventaire des questions à poser à la Municipalité, relatives aux comptes et bilan 2000. Nous remercions ici toutes ces personnes qui ont permis à la Commission de gestion d'exécuter sa tâche dans les meilleures conditions.

L'essentiel du travail de la Commission a concerné les points suivants :

1. Examen des classeurs de factures

Un grand merci à notre syndic H.R. Kappeler venu répondre, au nom de la Municipalité, à une vingtaine de questions plus ou moins importantes, suscitées par l'examen des factures traitées en 2000 . H.R. Kappeler a répondu à notre entière satisfaction. Quelques rares points soulevés par la Commission ont fait l'objet d'une remarque ou d'une modification d'ordre pratique. Les autres ont été éclaircis par un apport complémentaire d'information.

2. Entretien avec André Fischer

Port : attribution des places d'amarrage

La Commission soulève le problème des prête-noms et des places qui sont louées au tarif « pranginois » alors que, manifestement, ceux qui les occupent sont souvent des gens de l'extérieur. La Municipalité pourrait-elle envisager une amnistie ?

M. Fischer nous informe que la Municipalité a étudié ce problème et que l'amnistie aurait pour conséquence d'encourager le phénomène de sous-location qui est légal en soi. M. Fischer pense que par le biais de modifications du règlement et son application plus stricte que par le passé, la situation devrait rapidement s'améliorer ou devenir plus transparente. Il s'engage fermement dans ce sens. Des restrictions seront rapidement appliquées en cas de locations impayées. Quant au coût de location de la grue, il sera prélevé à la réservation. Actuellement, environ 46 places sont des « prête-noms ». Environ 50 % des occupants du port sont pranginois. M. Fischer semble maîtriser parfaitement son sujet et nous le remercions pour ses explications.

Un certain nombre de remarques faites au cours de cette séance ont été prises en compte pour l'élaboration du nouveau règlement.

Il a été convenu avec M. Fischer que nous nous reverrons pour parler des coûts de location des salles des Morettes.

3. Entretien avec Michel Jeanneret

Service du feu

La Commission a abordé avec M. Jeanneret ce sujet qui a fait, par la suite, l'objet d'une communication municipale au cours d'une séance du Conseil.

Plan directeur

Il s'agit d'un document que l'Etat demande aux communes et qui regroupe toutes les intentions pour les 20-25 années futures. M. Jeanneret se sent prêt à attaquer ce

dossier qu'il a laissé mijoter en attendant d'acquérir suffisamment d'expérience pour s'y atteler.

Il présentera les grandes lignes de ce plan au Conseil. Une discussion peut s'ensuivre, mais le Conseil ne vote pas le plan directeur.

Nous remercions chaleureusement Michel Jeanneret qui nous a apporté beaucoup de détails sur ses activités. Nous réalisons combien celles-ci sont orientées vers le long terme.

4. Entretien avec Eliane Jaccard

Ecoles

Au vu des investissements auxquels la Commune a procédé en équipements spéciaux, notamment pour les classes 7,8,9 supérieures et terminales (ancienne appellation) ces dernières années, a-t-on aujourd'hui une garantie que ces classes vont rester à Prangins ces prochaines années?

Mme Jaccard fait préciser les équipements spéciaux , soit : informatique, science et travaux manuels. La situation dans ce domaine a beaucoup changé ces dernières années. Avec l'application d'Etacom, la Municipalité n'a pratiquement plus un mot à dire. Les classes de 8 et 9^{ème} demandent une organisation spéciale puisqu'elles sont groupées pour certains cours, d'où la difficulté de les garder à Prangins. L'établissement scolaire de Prangins compte environ 320 élèves, ceci depuis des années.

Mme Jaccard ne possède pas de données démographiques qui pourraient laisser prévoir le développement de la demande en locaux scolaires, à Prangins. Le nombre de salles de classes suffit pour l'instant à accueillir les enfants du village et même des enfants des villages environnants ou de Nyon.

Concernant les équipements spéciaux, l'informatique est pratiquée à tous les niveaux. Les équipement des salles de sciences et travaux manuels seront gardés en attendant de voir ce qui se passe.

La Municipalité attend depuis bientôt 2 mois une réponse de Mme Jeanprêtre à un courrier qui lui a été adressé . La Commune a donc peu de pouvoir dans ce domaine.

La Commission de gestion pense qu'il est judicieux de vouloir préserver au maximum l'autonomie de l'établissement scolaire de Prangins et d'y accueillir, si possible, tous les niveaux, ceci d'autant plus que certains enseignants de Prangins se sont spécialisés dans ce but.

Police

Depuis les modifications intervenues dans l'organisation du service de Police et celui du contrôle des habitants, quel est le cahier des charges de notre policier, M. Petermann ?

Le cahier des charges de M. Petermann n'est pas nouveau : il a été défini dans la convention admise par le Conseil. Cependant, certaines tâches ont été diminuées ou supprimées consécutivement au regroupement de notre police avec celle de Nyon et à l'engagement d'un employé pour le contrôle de l'habitant. M. Petermann assiste, tous les vendredis, à une séance de travail à Nyon au cours de laquelle il établit le programme de la semaine suivante. Il effectue 3 patrouilles par mois.

La Commission regrette que les nombreuses tâches administratives liées à la fonction de M. Petermann (voir page 22 du rapport de gestion) , prennent le pas sur l'aspect pratique.

Carrefour de Bénex

La Commission a constaté que des modifications ont été apportées à ce carrefour : quel est le montant budgété pour ces travaux ?

Le montant n'a pas été budgété, mais 2 devis ont été présentés et la facture finale qui s'élève à Fr. 15 500.- environ est inférieure au devis choisi. Ce montant est donc de l'ordre des compétences municipales. Le tracé a été établi par le bureau Nickl et le service technique de la Commune.

La Commission de gestion est d'avis que ce cas ne devrait pas faire école : il faudrait éviter trop de demandes particulières. Mme Jaccard précise que, lors du projet initial, l'aménagement proposé par la Municipalité de l'époque aurait évité une demande des riverains. Ce projet avait alors été refusé par le Canton.

Parking

Quelle est la position de la Municipalité à l'égard de la motion Hanhart ?

La motion Hanhart est examinée par la Municipalité. Mme Jaccard admet qu'elle n'a peut-être pas suffisamment approfondi le problème, notamment en ce qui concerne les places d'immeubles. Elle reprend donc cette étude. Elle souligne également que les problèmes sont survenus depuis que le nombre de places a augmenté ! **La Commission pense qu'il y a deux aspects à ce problème : le premier est lié au parcage dans le bourg et l'autre au fait que les habitants des immeubles squattent les places publiques. De la discussion qui suit il ressort que : le règlement oblige les propriétaires à faire des places, mais il n'y a pas de moyens d'obliger les locataires à les louer. Solution : rendre le parcage public moins attractif, soit payant, en tout cas dans certaines zones, par le biais de macarons. Il convient de considérer qu'il y a plusieurs types de personnes qui parquent:**

résidents à proximité, visiteurs de passage, personnes faisant leurs courses dans les commerces du centre. Chacun souligne l'indiscipline de cette dernière catégorie ...

Le recours contre la décision du Tribunal auprès du Conseil fédéral est-il toujours en cours ?

Toujours en cours. Pas de nouvelles à ce sujet. Le dernier courrier concernant cette affaire date du 26.3.01. Mme Jaccard précise que la Municipalité n'a pas fait recours contre les opposants, mais contre le fait qu'elle n'a pas eu la possibilité de se faire entendre. Si la Municipalité a mené de front deux recours, c'est pour avoir plus de chances que l'un au moins aboutisse. Mme Jaccard souhaite qu'il y ait un nouveau jugement sur place, avec un autre juge.

Classes Croûtes

Un service de repas aux écoliers vient d'être créé sur une initiative privée . La Commune de Prangins aide-t-elle cette organisation (participation financière, locaux, infrastructure ?)

En résumé : la Municipalité met à disposition les locaux de l'Association des familles de Prangins qui ne les utilise plus beaucoup. Elle paie également une indemnité pour les frais de nettoyage de ces locaux, mais ne met pas à disposition de personnel. Mme Jaccard relève que les classes croûtes sont un essai et que, de manière surprenante, ce ne sont pas les femmes qui travaillent qui s'y intéressent, mais celles qui veulent s'accorder un peu de liberté. **La Commission pense que les femmes qui travaillent n'ont pas voulu mettre en péril leur propre organisation de gardiennage puisque cette solution est à l'essai, mais qu'elles pourraient être fortement intéressées par la suite.** La Municipalité est ouverte au développement de ces classes croûtes et pourrait envisager, si l'organisation est solide, de mettre à disposition le foyer des Morettes. Mme Jaccard pense que les organisatrices devraient fonder une association et présenter un projet de budget à la Municipalité.

Personnes âgées

La Municipalité a-t-elle défini ses intentions au sujet d'une structure d'accueil pour les personnes âgées de Prangins ?

Le souci de la Commission de gestion est que la population vieillissante augmente et que les places dans les EMS, par exemple, sont insuffisantes. Mme Jaccard nous informe que la question de l'accueil des personnes âgées est englobée dans une réflexion régionale, tout comme celle de la petite enfance, par exemple. Au niveau de la Commune, quelques idées ont parfois été émises par la Municipalité, mais il n'y a pas de projets concrets à ce sujet. La Commission mentionne que l'on fait beaucoup

d'investissements pour le sport, par exemple, et que l'on devrait peut-être se poser la question de réaliser quelque chose pour les personnes âgées.

Centre Communal des Morettes

Où en sommes nous dans la définition d'une politique de location (à qui louer, recherche de personnes susceptibles d'utiliser la salle) et une éventuelle révision des tarifs de location ?

La question des tarifs de location incombe à M. A. Fischer. Mme Jaccard affirme cependant que les coûts pratiqués sont dans la moyenne de ce qui se pratique. Elle rappelle que le principe est : la société locale qui fait payer une entrée paie une location et inversement et ajoute que la location marche bien.

Concernant le résultat des démarches de la commission culturelle, Mme Jaccard nous livre en primeur une information qui semble réjouir chacun. En effet, cette commission a réalisé qu'une organisation professionnelle dans ce domaine coûte trop cher et s'est tournée alors vers les bénévoles qui s'étaient annoncés lors de l'enquête au sujet de l'utilisation de la salle. Un comité de gens motivés est en train de se créer avec Mme Muriel Hardy à sa tête. L'objectif actuel est « un spectacle en 2001 » .

5. Rapport de gestion de la Municipalité

La Municipalité a procuré les comptes assez tôt pour que la Commission de gestion puisse consacrer suffisamment de temps à leur analyse. La liste de questions/réponses ci-jointe tient compte des interrogations de la Commission de gestion, de la Commission des finances ainsi que de celles de quelques conseillers.

La Commission souligne que le rapport de la Municipalité est très complet, explicite et assorti de tableaux et graphiques qui facilitent sa compréhension.

Première partie du rapport: **gestion**

La Commission n'a pas de remarques particulières concernant la première partie du rapport.

Deuxième partie du rapport: **comptes et bilan**

Les comptes annuels ont été contrôlés par la fiduciaire Heller. Un deuxième examen a été confié à la fiduciaire Neuenschwander.

Conclusion

La Commission de gestion du Conseil Communal chargée d'examiner les comptes et la gestion de la Commune de Prangins pour l'exercice 2000 certifie qu'elle a accompli son mandat avec l'attention requise.

En conséquence et au vu de ce qui précède, nous vous demandons Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

Le Conseil communal de Prangins

vu le préavis 50/01 concernant le rapport de la Municipalité relatif à la gestion et aux comptes de l'année 2000,

lu le rapport de la Commission de gestion

attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide:

1. Il est donné décharge à la Municipalité, avec remerciements, de sa gestion pour l'année 2000
2. Les comptes de la Bourse communale de Prangins pour l'exercice 2000 sont acceptés tels que présentés.

Prangins, le 12 juin 2001.

Les membres de la Commission de gestion:

Martine Baud, rapporteur

M. Baud

Anne-Marie Maeder

A. Maeder

Philippe Bader

P. Bader

Roland Duss

R. Duss

Jean-Jacques Brugger

J. Brugger

Walter Hediger

W. Hediger

Jean-Louis Maytain

J. Maytain